

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 02 Octobre 2026

DEL_20261002_03

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**27****29**

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LEMESTRE, Maire

Etaient présents :

Gilbert LEMESTRE – Alice RIAUD – Denis DIDELO – Christelle CARO
Gabriel MULET – Blandine BAZIN – Jérémy BOUVIER
Françoise ALBERT – Nicolas SELON – Christelle TERREFON
Sylvie BRANGER – Philippe TIMMERMAN – Béatrice BERNARD
Dominique BURGEOT – Yvette BERTRAIS – Cyrille CORNET
Christelle ABRANTES – Patrick FOUCHE – Patrick COUVRAND
Nathalie RENAUDINEAU – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND
Emilie CORDIER – Sébastien WAIRY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Guillaume GIRAULT a donné son pouvoir à Christelle TERREFON
- Sandrine FORESTIER a donné son pouvoir à Alice RIAUD

Absents :

M. Jérémy BOUVIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

02 octobre 2026

Et que la convocation avait été faite le

28 septembre 2026**Exposé**

Ce nombre représente au maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2 du CGCT), soit pour Trignac 8 adjoints (le maire comptant en plus).

Ce nombre d'adjoints qui est un maximum, est soumis à délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 28 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Décide**

Article 1 : la création de 7 postes d'adjoints est actée et l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Pour	22
Contre	0
Absentions	7



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilbert LEMESTRE